

RAPPORT  
**ANNUEL**

**2015**



L'ASSURANCE  
MUTUELLE DES  
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



# TABLE DES MATIÈRES

## Présentation

|  |    |
|--|----|
| Votre Mutuelle                               | 4  |
| Faits saillants                              | 7  |
| Mot du président du conseil d'administration | 8  |
| Revue des activités                          | 10 |

---

## Gouvernance

|   |    |
|---|----|
| La structure organisationnelle          | 13 |
| Les membres du conseil d'administration | 14 |
| Le conseil d'administration             | 16 |
| Le comité exécutif                      | 16 |
| Les comités du conseil d'administration | 17 |

---

## États financiers

|  |    |
|--|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant          | 20 |
| État des résultats                         | 22 |
| État du résultat global                    | 23 |
| État des variations de l'avoir des membres | 24 |
| État de la situation financière            | 25 |
| État des flux de trésorerie                | 26 |
| Notes complémentaires                      | 27 |

## VOTRE MUTUELLE

Depuis 163 ans, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal soutient et protège la communauté chrétienne du Québec en assurant son patrimoine bâti et architectural.

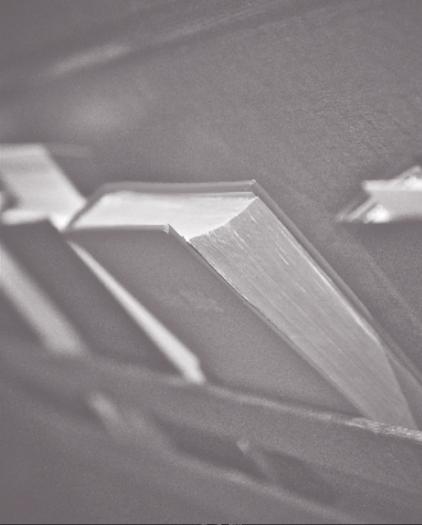
À titre d'experts en assurance pour les fabriques et les institutions religieuses du Québec, nous œuvrons à la protection de l'intérêt collectif et individuel des membres – non pour les profits. Nous offrons des produits, des services et des conseils portant sur l'assurance des biens et de la responsabilité **dans un esprit d'entraide et une perspective de pérennité.**

En faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue à la santé financière de la communauté catholique romaine, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble de la communauté.



**La Mutuelle, fière partenaire  
de votre avenir**

Assurances Formations Programmes et subventions



# Être membre de la Mutuelle, une histoire de fierté et de cœur



## NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

## NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

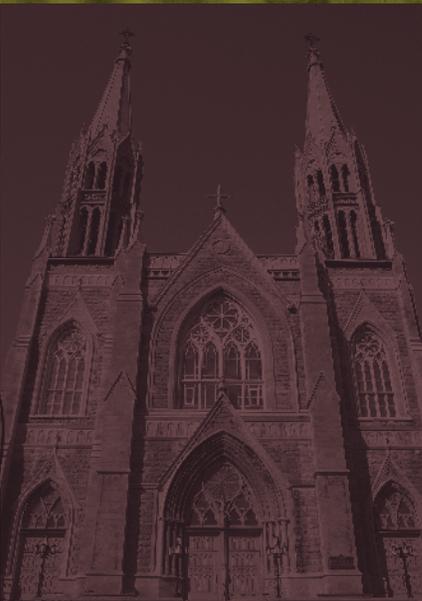
Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.



## NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi
- Le mutualisme
- La gouvernance démocratique et la transparence
- La prévention et la prudence - *garantes de notre solidité financière et de notre pérennité*



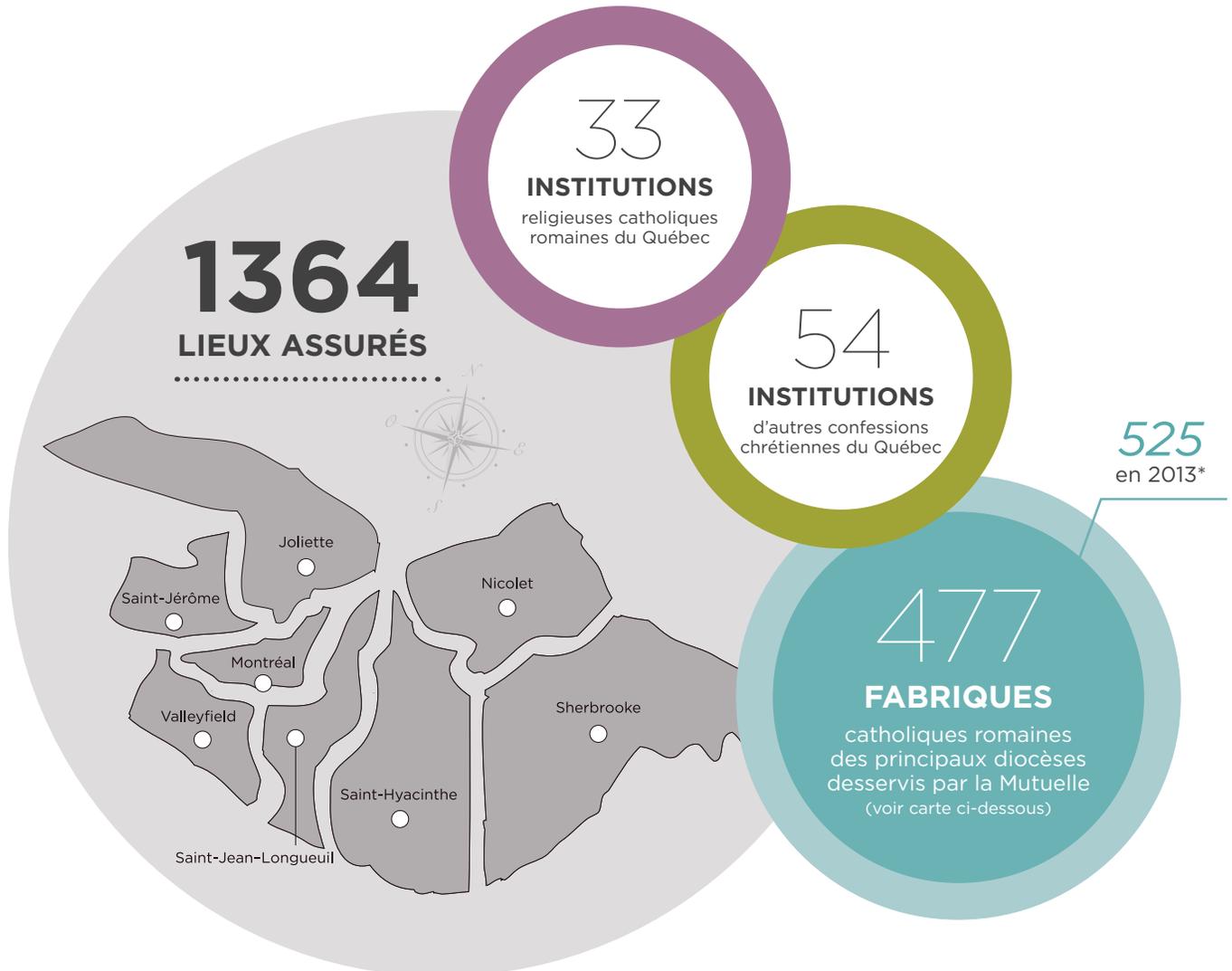


# FAITS SAILLANTS 2015

**2,5 G\$**  
**VALEUR PROTÉGÉE  
ET ASSURÉE**  
du patrimoine religieux

**2,5 M\$**  
**SOMME  
REDISTRIBUÉE EN 2015**  
à nos membres en programmes,  
subventions et ristournes

## NOTRE COMMUNAUTÉ DES MEMBRES EN QUELQUES CHIFFRES



\* La différence est majoritairement le résultat des fusions de paroisses.

Ces données arrondies ont été évaluées en date du 31 décembre 2015.

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chers membres,

Il y a 163 ans, la communauté chrétienne s'est dotée d'un instrument de solidarité et d'entraide: votre Mutuelle. Par cette voie, nos ancêtres souhaitaient cimenter notre communauté. Effectivement, à travers le temps, la Mutuelle est devenue partie intégrante de la toile de gens dévoués et prêts à soutenir leur église et leur communauté. Alors, chaque année, au moment de déposer le bilan annuel, je suis fier de constater que nous poursuivons toujours le chemin tracé avec le même feu sacré.

Certes, la formule d'entreprise a évolué: de nouveaux membres de la famille chrétienne se sont ajoutés, les bâtiments ont vieilli et le contexte économique pose sans cesse de nouveaux défis, mais une chose résiste à l'usure du temps: notre détermination à subvenir aux besoins d'assurance des membres dans un esprit mutualiste d'entraide et de mise en commun. Voilà notre héritage et le sens profond que nous donnons à notre travail à la Mutuelle. Formations, programmes, subventions, partenariats... Tout converge vers le même objectif: assurer la protection de ses membres et la pérennité de leurs lieux de culte.

L'année 2015 aura encore été une année de transition et de progrès pour l'avenir de votre Mutuelle et, plus significativement, le vôtre. L'équipe est à pied d'œuvre pour consolider notre organisation et pour la préparer aux réalités de demain. D'ailleurs, au moment d'écrire ces quelques lignes, nous nous réjouissons à la perspective que la collectivité de la Mutuelle puisse s'agrandir et se renforcer. En effet, les préparatifs nécessaires sont en marche afin de permettre aux membres de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest de se prononcer sur un projet de fusion.

Somme toute, de belles avancées ont été réalisées au bénéfice de l'ensemble des membres, et c'est donc avec plaisir que je vous soumetts, au nom du conseil d'administration, le rapport annuel de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015.

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global déficitaire de -1,4 M\$. Cette baisse importante par rapport à 2014 est majoritairement liée aux produits

de placements. L'économie canadienne a fait face à des difficultés palpables attribuées notamment à la faiblesse du dollar canadien et des cours pétroliers. Dans ce contexte, notre gestionnaire de placements a tout de même bien réagi et a pris les mesures nécessaires afin de mitiger le risque et ainsi générer plus de 1,25 M\$ en revenus de placements. Dans les années précédentes, nous obtenions en moyenne 2,2 M\$ en revenus de placements. On peut ainsi conclure que le résultat ne comporte rien d'anormal ni d'écarts hors contexte. Cependant, force est d'avouer que cette situation, si elle se prolongeait, aurait un impact sur le calcul des attributions.

### L'équipe de la Mutuelle s'engage bien au-delà de l'assurance

Au chapitre des opérations d'assurances, les primes nettes acquises poursuivent une légère décroissance et se chiffrent à près de 75 000 \$ de moins qu'en 2014, alors que la portion cédée aux réassureurs est demeurée à peu près la même. En contrepartie, les charges sont elles aussi réduites d'à peu près 45 000 \$. L'effet net est donc demeuré similaire à l'année précédente.

En dépit de la faiblesse du marché, le conseil d'administration a choisi de ne pas altérer la politique d'attribution et de protéger le mieux possible les membres pour l'instant. L'ensemble des initiatives amorcées nous permet de demeurer optimistes en regard de l'avenir. Nous avons donc distribué aux membres cette année 2,5 M\$ sous forme d'attribution, de subventions et de programmes. De cette somme, le versement d'attribution représente 1,9 M\$ conformément à notre politique en vigueur qui vise à redistribuer 85 % de la moyenne des revenus de placements des trois années précédant la dernière année.

Les sinistres bruts se sont élevés à 1,3 M\$ en 2015 comparativement à 1,6 M\$ en 2014. De façon générale, on observe que l'ensemble des mesures adoptées en 2014 et 2015 a porté ses fruits. Encore en décembre, l'entretien apporté par le programme biennal a sauvé une église patrimoniale d'une perte totale. Une excellente nouvelle pour tous les membres.

Les frais d'administration sont demeurés stables. Ces dépenses sont conséquentes avec notre stratégie visant à offrir une gamme de services plus élaborée et encore mieux adaptée aux besoins des membres tout en demeurant conforme au cadre normatif. Grâce aux efforts de développement entrepris depuis deux ans, nous avons maintenant une solide équipe pour vous soutenir et vous conseiller dans votre travail d'administrateur. Les libellés d'assurance ont d'ailleurs été refaits afin de bonifier vos protections d'assurance. Notre offre demeure toujours adaptée à votre réalité.

Compte tenu des perspectives de décroissance du marché, le conseil a entrepris diverses initiatives afin de réduire les coûts et rendre plus souple la gestion de la gouvernance. Celles-ci expliquent la hausse de 80 000 \$ liée aux frais de gouvernance. D'autres mesures sont envisagées, dont la réduction considérable du nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration. C'est d'ailleurs une décision sur laquelle les membres seront invités à se prononcer le 26 avril prochain.

Fortement capitalisée, la Mutuelle demeure une institution financière solide, et ce, malgré la décroissance et les aléas que vivent ses membres. La Mutuelle est également reconnue par ses partenaires financiers et réglementaires comme une organisation saine, prudente et avant-gardiste en ce qui a trait à la gestion des risques et à l'encadrement des membres.

Cette position enviable nous permet non seulement d'aider les membres à maintenir leur assurabilité à des conditions avantageuses et raisonnables, mais aussi d'envisager de nouvelles avenues de croissance dans une perspective de pérennité. Notamment, la fusion avec d'autres organisations ou membres chrétiens partageant nos valeurs fondamentales : soit l'entraide, le partage et le respect. Donner un sens à l'assurance, c'est ce qui distingue votre mutuelle des autres assureurs. Proposer des produits et services à valeur ajoutée, alignés sur les besoins et les attentes des membres, c'est la mission que nous nous sommes donnée.

### Notre avenir et celui de notre communauté se jouent maintenant

Je vous invite d'ailleurs à lire attentivement non seulement les états financiers, mais également la revue de nos activités en 2015... Celles-ci illustrent bien notre vision : demeurer le partenaire par excellence pour vous accompagner et pour vous aider à protéger votre patrimoine. Sachez que la Mutuelle n'existe que pour vous et, par conséquent, c'est vous qui déterminez sa destinée en désignant au conseil d'administration des gens compétents qui ont à cœur vos intérêts et vos préoccupations. C'est d'ailleurs cette réalité qui permet la création d'initiatives, de programmes et d'aide vraiment uniques.

Enfin, permettez-moi de vous remercier et de remercier les membres du conseil d'administration qui vous représentent avec diligence et passion. Je les remercie pour la confiance qu'ils m'ont témoignée dans ce troisième mandat à la présidence du conseil d'administration.

Je remercie également, au nom du conseil d'administration, les directeurs et tous les employés pour leur enthousiasme, leur dévouement et leur loyauté envers nos membres.



**Robert TASSÉ**

Président du conseil d'administration

# REVUE DES ACTIVITÉS 2015

## ASSURANCE

L'équipe de souscription a rencontré 30% des membres conformément au plan quinquennal déployé en 2013. Les nouvelles mesures de souscription sont présentées aux membres et appliquées de façon mesurée, progressive et équitable.

Par ailleurs, les nouveaux libellés pour l'assurance des biens entrent en vigueur en avril 2016. De façon générale, la nouvelle offre propose des protections plus généreuses, toujours comparables à ce qui est offert par le milieu de l'assurance, tout en demeurant mieux adaptée au patrimoine religieux que nous assurons.

UNE ÉQUIPE  
DE CONSEILLERS  
DÉVOUÉS  
À VOUS AIDER!



## FORMATIONS

Ces formations ont porté sur l'assurance, la prévention et la responsabilité en matière de gestion d'édifices religieux et publics, représentant 60 heures de formation et d'échanges fructueux avec nos membres.

### 28 avril 2015 Forum des membres & Assemblée générale



145  
PARTICIPANTS

#### LE COMITÉ ORGANISATEUR

Jacques Sirois, Stéphanie Dupuis, Lucie Simard, Rodrigue Dionne, Josée Brûlé, Ghislaine Bédard, Suzanne Rivest avec Sylvain Beaulieu et Daniel Beaulieu de la Mutuelle.

16  
SÉANCES  
de formation  
en région

404  
PARTICIPANTS  
aux formations  
en 2015



## PROGRAMMES ET SUBVENTIONS

Nos programmes d'aide et de subvention contribuent de façon concrète et active à l'avenir de nos paroisses et de nos institutions religieuses. Les programmes visent à soutenir les membres avec des solutions d'accompagnement et de services-conseils. L'ensemble de nos programmes d'aide est administré par le Centre d'entraide et de prévention.

## PROGRAMME BIENNAL DE MAINTIEN DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION INCENDIE

Nous avons versé 310 000 \$ en 2015 en vertu de ce programme, une réduction de près de 20% pour l'administration du programme. Parallèlement au meilleur contrôle des coûts, nous avons bonifié l'offre aux participants. D'ailleurs, nos nouvelles méthodes de suivi plus rigoureuses ont directement contribué à éviter un incendie majeur et, par le fait même, éviter la perte d'une église classée patrimoniale.

*Parallèlement au programme, nous avons ajouté un rabais pour aider les membres qui ne participent pas au programme biennal, mais qui possèdent un système de prévention contre les intrusions. Trente-trois membres profitent actuellement de ce rabais introduit en 2015.*



## PROGRAMME

## SÉCURamiante

L'entente-cadre négociée pour la confection des registres de gestion de l'amiante des membres de la Mutuelle aide plus d'un membre sur deux à se conformer à la réglementation de la CSST dans un délai optimal et en toute tranquillité d'esprit.



## CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Fidèle à notre mission d'entraide et de mutualisme, le Centre d'entraide et de prévention est un programme permanent qui soutient les membres et leur offre un ensemble de services et d'activités à valeur ajoutée de formation et de réseautage. De façon concrète, le Centre offre les formations, les événements et les programmes d'aide de la Mutuelle. Le Centre a également pour objectif d'intégrer à son offre divers services-conseils et de l'accompagnement en rendant accessible l'expertise des partenaires de la Mutuelle en divers domaines.

### L'Entraide, une force vive pour tous nos membres

Le Club compte désormais

**1400 membres**

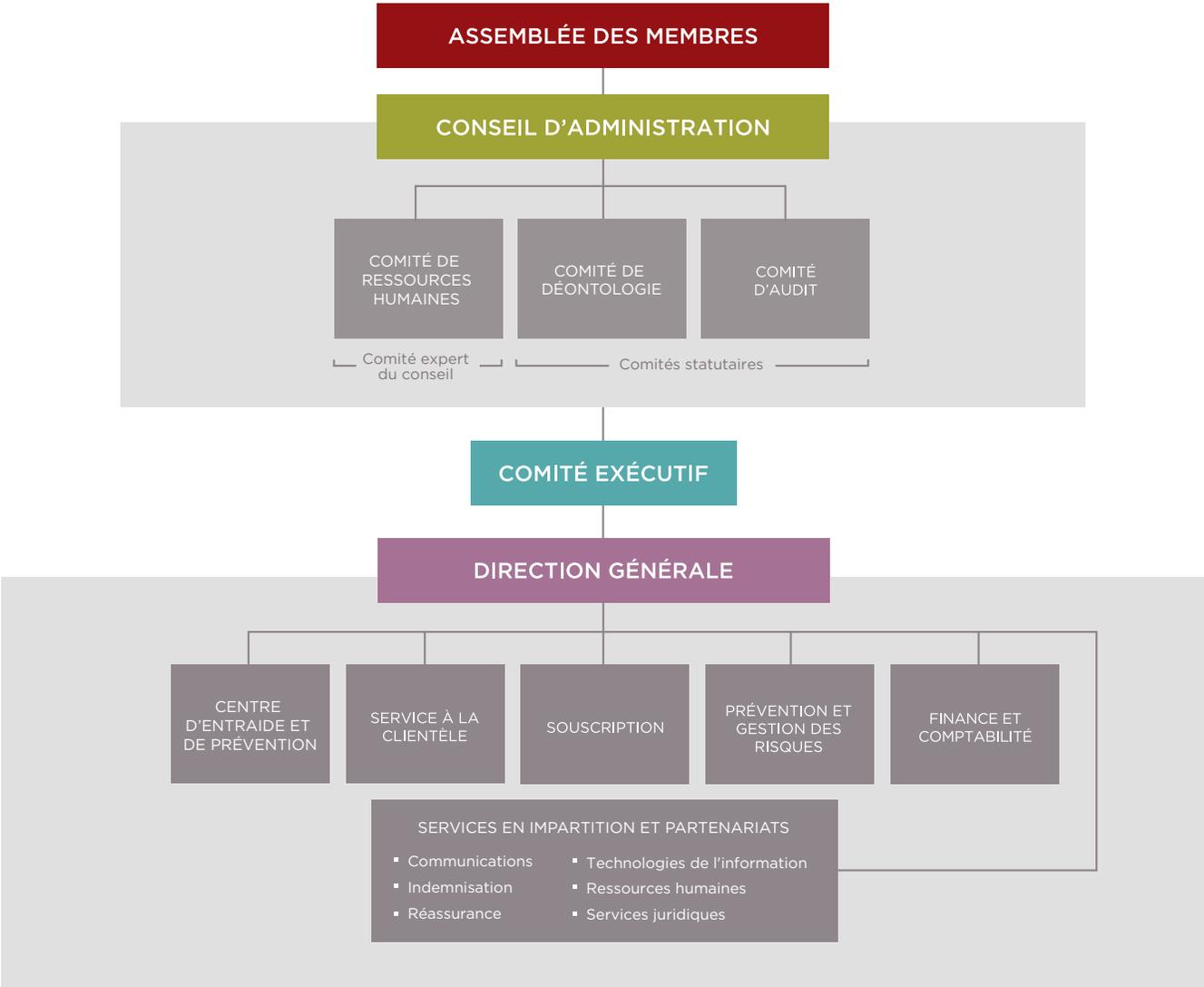
à son actif: un réseau unique de marguilliers et d'administrateurs d'édifices religieux.



# GOVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE





## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**1** **ROBERT TASSÉ, CPA, CGA**  
*Président du conseil d'administration*  
Siège du territoire diocésain de  
Saint-Jean-Longueuil

**2** **GILLES GAUDET**  
*Premier vice-président*  
Siège sans critère de représentativité régionale

**3** **STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA**  
*Deuxième vice-président*  
Siège sans critère de représentativité régionale

**4** **GAÉTAN DESJARLAIS**  
Siège du territoire diocésain de Nicolet

**5** **Sœur SYLVIA DUPUIS, m.i.c.**  
Représentante des institutions religieuses  
catholiques romaines

**6** **GILLES LAVIGNE**  
Siège du territoire diocésain de Valleyfield

**7** **CLÉMENT BEAUCHEMIN**  
Siège du territoire diocésain de Sherbrooke

**8** **DANIELLE PAGÉ**  
Siège du territoire diocésain de Joliette



2

3

9

10

11

12

13

**9 ROGER VALLÉE**

Siège sans critère de représentativité régionale

**10 CHANTALE FOISY**

Siège sans critère de représentativité régionale

**11 KEVEN BLONDIN**

Siège sans critère de représentativité régionale

**12 DENIS CHARPENTIER, CPA, CA**

Siège du territoire diocésain de Saint-Hyacinthe

**13 Monseigneur JEAN-JACQUES MARTIN**

Siège du territoire diocésain de Montréal

**Monseigneur RAYMOND POISSON**

Siège du territoire diocésain de Saint-Jérôme

**SYLVAIN R. BEAULIEU, Adm.A.**

Directeur général  
Secrétaire d'office du conseil d'administration  
et du comité exécutif

**RÉGIS TREMBLAY**

Siège sans critère de représentativité régionale  
(fin de mandat, 28 avril 2015)

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Le mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration représente les membres et est responsable de la Mutuelle. Il surveille la façon dont celle-ci exerce ses activités et supervise la haute direction à qui incombe la gestion courante des affaires. Le conseil a pour mandat d'approuver l'orientation stratégique de la Mutuelle, y compris sa mission, sa vision et ses valeurs. Il est responsable d'examiner les risques identifiés par la direction ainsi que les politiques, les procédures et les programmes adoptés par la Mutuelle afin de réduire ces risques.

## Le mandat du président

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration, préside le comité exécutif et est membre d'office de tous les comités à l'exception du comité d'audit et du comité de déontologie.

# LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif traite, entre les réunions du conseil d'administration, les affaires courantes de la Mutuelle, sous réserve des pouvoirs et fonctions du directeur général, de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par un comité statutaire et de ceux que le conseil d'administration se réserve expressément par règlement. Le comité exécutif doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée des administrateurs.

■ ROBERT TASSÉ, CPA, CGA | *président*

■ GILLES GAUDET | *premier vice-président*

■ STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA | *deuxième vice-président*



## LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration permettent aux administrateurs de consacrer les ressources nécessaires à l'étude de sujets particuliers. La loi oblige le conseil d'administration à former un comité d'audit et un comité de déontologie.

### Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé majoritairement d'administrateurs qui siègent exclusivement à ce comité. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité a le droit d'examiner les livres, les registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.



 DENIS CHARPENTIER, CPA, CA | *président*  
 STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA  
 GILLES LAVIGNE

### Le comité de déontologie

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.



 CHANTALE FOISY | *présidente*  
 GAÉTAN DESJARLAIS  
 DANIELLE PAGÉ

# LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

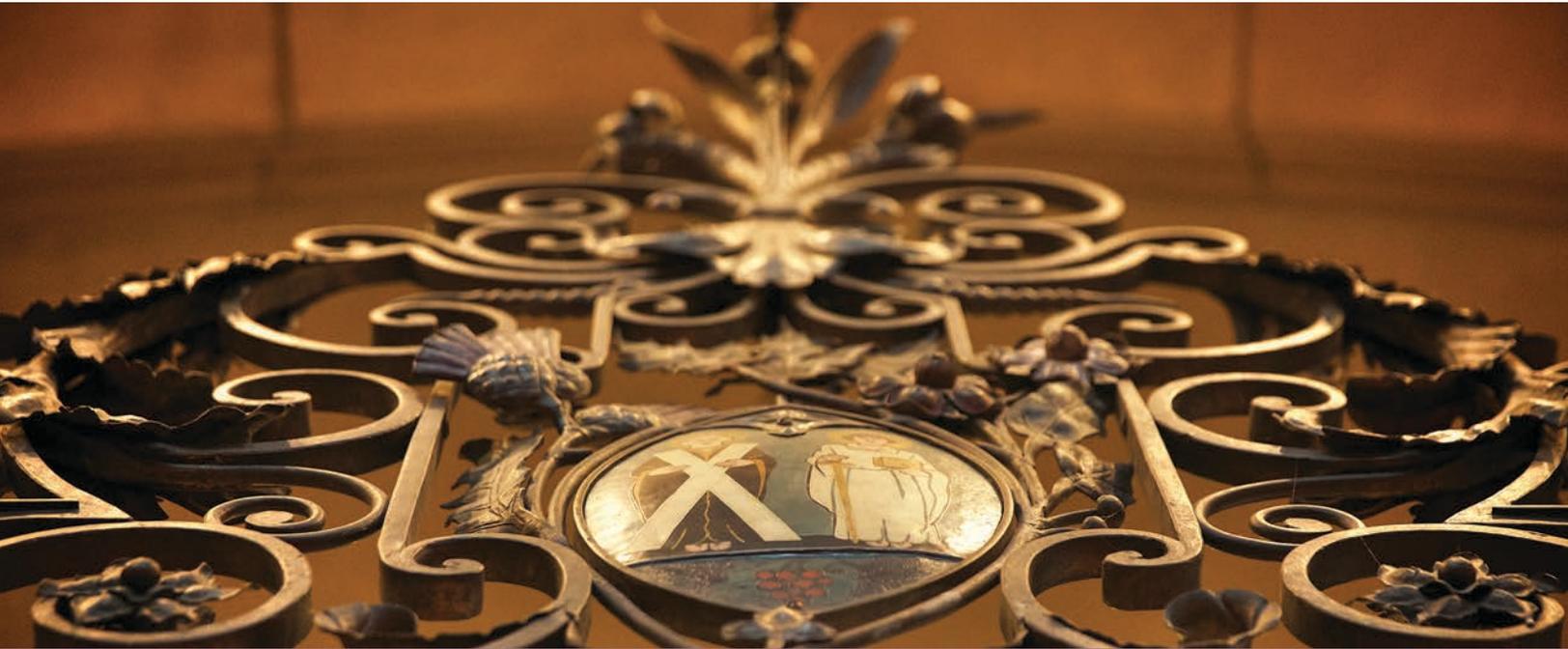
(SUITE)

## Le comité de ressources humaines

Ce comité est responsable de recommander au conseil d'administration l'adoption de politiques en matière d'évaluation et de rémunération des instances. Il dirige, en conformité avec les politiques, les évaluations requises sur l'efficacité du conseil d'administration, les administrateurs, les comités du conseil d'administration et la haute direction. Ce comité est aussi responsable de planifier la relève et de recommander au conseil d'administration une politique sur la rémunération des administrateurs et de la haute direction. Lors d'élections au conseil d'administration, ce comité agit d'office à titre de comité de mise en candidature.



■ GILLES GAUDET | *président*  
■ STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA  
■ JEAN-JACQUES MARTIN



# ÉTATS **FINANCIERS**

au 31 décembre 2015



L'ASSURANCE  
MUTUELLE DES  
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
**L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE MONTRÉAL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Mutuelle portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 17 février 2016

## Section 3

# Certificat de l'Actuaire

J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2015 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

| <b>Passif des sinistres</b>   | <b>Montants inscrits<br/>à l'état annuel<br/>(000 \$)</b> | <b>Estimation<br/>de l'actuaire<br/>(000 \$)</b> |
|---|---|--|
| (1) Sinistres et frais de règlement non payés directs                       | 3 258   | 3 258  |
| (2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés                      | 0   | 0  |
| (3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)               | 3 258   | 3 258  |
| (4) Sommes à recouvrer des réassureurs                                      | 2 714   | 2 714  |
| (5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés                 | 0   | 0  |
| (6) Autres éléments de passif   | 0   | 0  |
| (7) Sinistres et frais de règlement non payés nets<br>(3) – (4) – (5) + (6) | 543   | 543  |

| <b>Passif des primes</b>  | <b>Montants inscrits<br/>à l'état annuel<br/>(col. 1)<br/>(000 \$)</b> | <b>Estimation<br/>de l'actuaire<br/>(col. 2)<br/>(000 \$)</b> |
|---|--|---|
| (1) Passif des primes non gagnées brut  |  | 872   |
| (2) Passif des primes non gagnées net   |  | 624   |
| (3) Primes non gagnées brutes   | 1 749  |   |
| (4) Primes non gagnées nettes   | 790  |   |
| (5) Insuffisance de primes  | 0  | 0   |
| (6) Autres éléments de passif   | 0  | 0   |
| (7) Frais d'acquisition reportés  | 0  |   |
| (8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés<br>(4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2 |  | 268   |
| (9) Commissions non gagnées   | 103  |   |

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

17 février 2016

Date de l'opinion

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

### OPÉRATIONS D'ASSURANCE

#### PRODUITS

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| Primes brutes souscrites               | <b>7 062 917 \$</b> | 7 087 725 \$ |
| Primes brutes acquises                 | <b>7 055 686 \$</b> | 7 094 555 \$ |
| Primes acquises cédées aux réassureurs | <b>(4 833 596)</b>  | (4 795 914)  |
| Primes nettes acquises                 | <b>2 222 090</b>    | 2 298 641    |
| Commissions de réassurance             | <b>807 857</b>      | 795 373      |
|  | <b>3 029 947</b>    | 3 094 014    |

#### CHARGES

|   |                  |             |
|---|------------------|-------------|
| Sinistres et frais de règlement (note 11) | <b>1 320 192</b> | 1 595 149   |
| Recouvrements des réassureurs             | <b>(932 537)</b> | (1 074 788) |
| Sinistres et frais de règlement nets      | <b>387 655</b>   | 520 361     |
| Frais d'administration (notes 13, 14, 19) | <b>2 744 967</b> | 2 736 039   |
| Frais de gouvernance                      | <b>329 824</b>   | 250 896     |
|   | <b>3 462 446</b> | 3 507 296   |

#### DÉFICIT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

**(432 499)** (413 282)

#### OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

|                                   |                  |           |
|-----------------------------------|------------------|-----------|
| Produits de placements (note 8)   | <b>1 380 583</b> | 6 240 471 |
| Honoraires de gestion et de garde | <b>(123 714)</b> | (131 548) |
|                                   | <b>1 256 869</b> | 6 108 923 |

#### EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES DÉPENSES

**824 370** 5 695 641

|   |                  |           |
|---|------------------|-----------|
| Attribution aux membres   | <b>1 883 886</b> | 1 880 270 |
| Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres | <b>309 056</b>   | 374 385   |
| Centre d'entraide et de prévention (notes 6 et 7)                 | <b>314 884</b>   | 225 035   |
|   | <b>2 507 826</b> | 2 479 690 |

#### EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

**(1 683 456)\$** 3 215 951 \$

## L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

---

|   |               |              |
|---|---------------|--------------|
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT<br>AUX CHARGES | (1 683 456)\$ | 3 215 951 \$ |
|---|---------------|--------------|

---

#### AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

##### Éléments susceptibles d'être reclassés à l'état des résultats

|  |           |             |
|--|-----------|-------------|
| Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles<br>à la vente  | 614 844   | 2 139 459   |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession<br>de placements disponibles à la vente        | (604 344) | (4 948 502) |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées<br>sur les placements disponibles à la vente | 254 474   | 75 794      |
| Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements<br>disponibles à la vente                         | 264 974   | (2 733 249) |

---

|                 |               |            |
|-----------------|---------------|------------|
| RÉSULTAT GLOBAL | (1 418 482)\$ | 482 702 \$ |
|-----------------|---------------|------------|

---

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

|  | Surplus<br>libre | Surplus<br>réservé | Cumul<br>des autres<br>éléments du<br>résultat global | Total         |
|--|------------------|--------------------|---|---------------|
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2013   | 14 896 111 \$    | 26 026 771 \$      | 5 663 925 \$  | 46 586 807 \$ |
| Résultat global de l'exercice  |                  |                    |   |               |
| Excédent des produits par rapport<br>aux charges   | 3 215 951        | -                  | -   | 3 215 951     |
| Autres éléments du résultat global   |                  |                    |   |               |
| Variation des gains non réalisés<br>sur les placements disponibles<br>à la vente   | -                | -                  | 2 139 459   | 2 139 459     |
| Reclassement à l'état des résultats<br>des gains réalisés sur la cession<br>de placements disponibles à la vente           | -                | -                  | (4 948 502)   | (4 948 502)   |
| Reclassement à l'état des résultats<br>des pertes de valeur comptabilisées<br>sur les placements disponibles<br>à la vente | -                | -                  | 75 794  | 75 794        |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2014   | 18 112 062       | 26 026 771         | 2 930 676   | 47 069 509    |
| Résultat global de l'exercice  |                  |                    |   |               |
| Excédent des produits par rapport<br>aux charges   | (1 683 456)      | -                  | -   | (1 683 456)   |
| Autres éléments du résultat global   |                  |                    |   |               |
| Variation des gains non réalisés<br>sur les placements disponibles<br>à la vente   | -                | -                  | 614 844   | 614 844       |
| Reclassement à l'état des résultats<br>des gains réalisés sur la cession<br>de placements disponibles à la vente           | -                | -                  | (604 344)   | (604 344)     |
| Reclassement à l'état des résultats<br>des pertes de valeur comptabilisées<br>sur les placements disponibles<br>à la vente | -                | -                  | 254 474   | 254 474       |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2015   | 16 428 606 \$    | 26 026 771 \$      | 3 195 650 \$  | 45 651 027 \$ |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2015

2014

### ACTIF

|   |                      |                      |
|---|----------------------|----------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 2 309 826 \$         | 2 927 868 \$         |
| Débiteurs (note 9)  | 1 600 989            | 1 601 224            |
| Frais payés d'avance  | 79 391               | 72 117               |
| Placements (note 10)  | 44 535 791           | 45 106 626           |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11) | 2 714 377            | 2 381 511            |
| Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 12)                                     | 958 480              | 937 101              |
| Immobilisations corporelles (note 13)   | 185 470              | 329 819              |
| Immobilisations incorporelles (note 14)   | 249 408              | 309 425              |
|   | <b>52 633 732 \$</b> | <b>53 665 691 \$</b> |

### PASSIF

|  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| Passifs relatifs aux contrats d'assurances                         |                  |                  |
| Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11) | 3 257 534 \$     | 2 981 890 \$     |
| Primes non acquises (note 12)                                      | 1 748 634        | 1 741 403        |
| Commissions de réassurance non acquises (note 15)                  | 102 587          | 95 693           |
|  | <b>5 108 755</b> | <b>4 818 986</b> |
| Attribution aux membres à payer                                    | 472 105          | 467 713          |
| Dettes d'exploitation  |                  |                  |
| Réassureurs  | 1 044 327        | 1 020 393        |
| Autres   | 357 518          | 289 090          |
|  | <b>6 982 705</b> | <b>6 596 182</b> |

### AVOIR DES MEMBRES

|  |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|
| Surplus libre                                | 16 428 606           | 18 112 062           |
| Surplus réservé                              | 26 026 771           | 26 026 771           |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 3 195 650            | 2 930 676            |
|  | <b>45 651 027</b>    | <b>47 069 509</b>    |
|  | <b>52 633 732 \$</b> | <b>53 665 691 \$</b> |

Pour le conseil d'administration :

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

|   |               |              |
|---|---------------|--------------|
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges              | (1 683 456)\$ | 3 215 951 \$ |
| Éléments hors caisse  |               |              |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | (604 344)     | (4 948 502)  |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | 254 474       | 89 833       |
| Amortissement de la prime sur les obligations                             | 296 245       | 174 688      |
| Amortissement des immobilisations corporelles                             | 145 281       | 143 427      |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                           | 102 064       | 103 392      |
| Variations d'éléments du fonds de roulement                               | 25 239        | (552 168)    |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles                     | (1 464 497)   | (1 773 379)  |

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

|  |             |              |
|--|-------------|--------------|
| Obligations  | (1 021 535) | (33 750 392) |
| Cession d'obligations                                  | 1 542 351   | 45 468 510   |
| Actions cotées   | (4 781 895) | (17 449 904) |
| Cession d'actions cotées                               | 6 101 547   | 20 987 534   |
| Fonds communs d'obligations                            | (1 610 109) | (8 976 386)  |
| Fonds communs d'actions                                | (548 228)   | (3 438 867)  |
| Cession de fonds communs d'actions                     | 1 207 303   | 253 230      |
| Immobilisations corporelles                            | (932)       | (74 580)     |
| Immobilisations incorporelles                          | (42 047)    | (95 010)     |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 846 455     | 2 924 135    |

### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

|  |              |              |
|--|--------------|--------------|
|  | (618 042)    | 1 150 756    |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice | 2 927 868    | 1 777 112    |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice   | 2 309 826 \$ | 2 927 868 \$ |

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

|                      |            |            |
|----------------------|------------|------------|
| Intérêts encaissés   | 701 954 \$ | 971 013 \$ |
| Dividendes encaissés | 618 936 \$ | 550 144 \$ |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (ci-après « la Mutuelle »), constituée en vertu d'une loi spéciale, est assujettie aux exigences de la Loi sur les assurances (Québec). La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

### 2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 17 février 2016.

#### Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

#### Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

#### Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 10 « Placements » et la note 11 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 4 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 10 – Placements;
- Note 11 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

#### Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

#### Attribution aux membres

L'attribution aux membres est approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier. Elle est déterminée en se basant sur une moyenne des produits de placements des trois dernières années précédant l'exercice antérieur et le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

#### Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

#### Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers (suite)**

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

#### Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

#### Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers (suite)**

##### Juste valeur (suite)

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

##### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### **Actifs au titre des cessions en réassurance**

##### Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs au titre des cessions en réassurance (suite)

##### Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

##### Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

|   |         |
|---|---------|
| Améliorations locatives                                 | 16,66 % |
| Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique | 20 %    |
| Équipement de micro-informatique                        | 33,3 %  |
| Logiciels   | 20 %    |

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

#### Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Passifs relatifs aux contrats d'assurance**

##### Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

##### Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

##### Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

##### Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

#### **Avoir des membres**

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Avoir des membres (suite)

La réserve intitulée « Surplus réservé » comprend les besoins de liquidités aux fins de solvabilité, les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

### 5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

#### Nouvelles normes comptables futures

L'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) et l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

#### IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En février 2016, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie, afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations concernant les variations de leurs passifs de financement. Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 et l'IAS 11. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. À la suite de la décision de l'IASB de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme, celle-ci s'appliquera rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Mutuelle.

#### IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 – Contrats de location, qui vise à remplacer notamment l'IAS 17 – Contrats de location. Cette norme précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf, si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

#### Nouvelles normes comptables futures (suite)

##### IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme, rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, a été publiée en plusieurs phases. Elle aborde la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. Une publication de l'IASB rendue publique le 23 septembre 2015 prévoit un amendement à l'IFRS 4 – Contrats d'assurance qui reporterait au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'entrée en vigueur rétroactive de la norme IFRS 9. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

### 6. CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à mieux comprendre leurs couvertures d'assurances ainsi qu'à atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

### 7. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

Les charges liées au personnel, incluant le centre d'entraide et de prévention, s'élèvent à 1 700 893 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et à 1 597 452 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

### 8. PRODUITS DE PLACEMENTS

|   | <u>2015</u>         | <u>2014</u>  |
|---|---------------------|--------------|
| Intérêts  | <b>698 593 \$</b>   | 877 252 \$   |
| Amortissement de la prime sur les obligations                             | <b>(296 245)</b>    | (174 688)    |
| Dividendes  | <b>310 315</b>      | 532 921      |
| Revenus de fonds communs  | <b>318 050</b>      | 146 317      |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | <b>(254 474)</b>    | (89 833)     |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente        | <b>604 344</b>      | 4 948 502    |
|   | <b>1 380 583 \$</b> | 6 240 471 \$ |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 9. DÉBITEURS

|                                   | 2015                | 2014                |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Primes à recevoir des assurés     | 1 489 501 \$        | 1 491 148 \$        |
| Intérêts et dividendes à recevoir | 97 207              | 95 998              |
| Autres                            | 14 281              | 14 078              |
|                                   | <b>1 600 989 \$</b> | <b>1 601 224 \$</b> |

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

### 10. PLACEMENTS

|                             | 2015                 |                      | 2014                 |                      |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                             | Coût                 | Juste valeur         | Coût                 | Juste valeur         |
| Obligations                 | 19 680 684 \$        | 20 210 252 \$        | 20 507 001 \$        | 20 704 527 \$        |
| Actions cotées              | 10 041 356           | 10 702 993           | 10 895 248           | 12 224 416           |
| Fonds communs d'obligations | 10 586 495           | 10 575 687           | 8 976 386            | 8 965 393            |
| Fonds communs d'actions     | 2 687 009            | 3 046 859            | 3 233 942            | 3 212 290            |
|                             | <b>42 995 544 \$</b> | <b>44 535 791 \$</b> | <b>43 612 577 \$</b> | <b>45 106 626 \$</b> |

La valeur nominale des obligations est de 18 734 000 \$ au 31 décembre 2015 et de 19 267 000 \$ au 31 décembre 2014. Pour les obligations, le coût représente le coût amorti.

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

#### Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente;
- La méthode de Bornhuetter–Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Méthode de détermination des provisions (suite)

##### Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

| Facteurs de sensibilité       | 2015                                |                         |                       |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
|                               | Changements apportés aux hypothèses | Augmentation du facteur | Diminution du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 %                                | (15 110)\$              | 15 344\$              |
| Taux d'actualisation          | 1 %                                 | 9 720 \$                | (10 124)\$            |
|                               |                                     |                         | 2014                  |
| Facteurs de sensibilité       | Changements apportés aux hypothèses | Augmentation du facteur | Diminution du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 %                                | (13 641)\$              | 15 229 \$             |
| Taux d'actualisation          | 1 %                                 | 12 751 \$               | (13 332)\$            |

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1 % pour l'exercice 2015 (1,46 % en 2014).

Les méthodes utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

|  | 2015                 |                     |                   | 2014                 |                   |            |
|--|----------------------|---------------------|-------------------|----------------------|-------------------|------------|
|  | Contrats d'assurance | Réassurance cédée   | Net               | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net        |
| <b>SOLDE, début de l'exercice</b>  | <b>2 981 890 \$</b>  | <b>2 381 511 \$</b> | <b>600 379 \$</b> | 2 834 349 \$         | 2 288 941 \$      | 545 408 \$ |
| Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents | (165 512)            | 43 132              | (208 644)         | 349 687              | 224 207           | 125 480    |
| Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours  | <b>1 485 704</b>     | <b>889 405</b>      | <b>596 299</b>    | 1 245 462            | 850 581           | 394 881    |
| <b>Sinistres et frais de règlement nets</b>  | <b>1 320 192</b>     | <b>932 537</b>      | <b>387 655</b>    | 1 595 149            | 1 074 788         | 520 361    |
| Sommes recouvrées à l'égard des sinistres subis  |                      |                     |                   |                      |                   |            |
| Durant l'exercice en cours   | (599 697)            | (359 688)           | (240 009)         | (677 171)            | (515 024)         | (162 147)  |
| Au cours des exercices précédents  | (444 851)            | (239 983)           | (204 868)         | (770 437)            | (467 194)         | (303 243)  |
|  | <b>(1 044 548)</b>   | <b>(599 671)</b>    | <b>(444 877)</b>  | (1 447 608)          | (982 218)         | (465 390)  |
| <b>SOLDE, fin de l'exercice</b>  | <b>3 257 534 \$</b>  | <b>2 714 377 \$</b> | <b>543 157 \$</b> | 2 981 890 \$         | 2 381 511 \$      | 600 379 \$ |

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

|   | 2015                 |                     |                   | 2014                 |                   |            |
|---|----------------------|---------------------|-------------------|----------------------|-------------------|------------|
|   | Contrats d'assurance | Réassurance cédée   | Net               | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net        |
| Provision pour cas                        | <b>2 295 298 \$</b>  | <b>1 984 559 \$</b> | <b>310 739 \$</b> | 2 386 473 \$         | 1 996 168 \$      | 390 305 \$ |
| Provision pour sinistres non déclarés     |                      |                     |                   |                      |                   |            |
| Provision                                 | 733 825              | 559 548             | 174 277           | 406 000              | 253 104           | 152 896    |
| Effet de l'actualisation                  | (46 080)             | (37 264)            | (8 816)           | (85 644)             | (68 655)          | (16 989)   |
| Effet des marges pour écarts défavorables | <b>274 491</b>       | <b>207 534</b>      | <b>66 957</b>     | 275 061              | 200 894           | 74 167     |
|   | <b>3 257 534 \$</b>  | <b>2 714 377 \$</b> | <b>543 157 \$</b> | 2 981 890 \$         | 2 381 511 \$      | 600 379 \$ |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par ligne d'affaires :

|                | 2015                 |                   |            | 2014                 |                   |            |
|----------------|----------------------|-------------------|------------|----------------------|-------------------|------------|
|                | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net        | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net        |
| Biens          | 740 611 \$           | 568 912 \$        | 171 699 \$ | 511 431 \$           | 382 352 \$        | 129 079 \$ |
| Responsabilité | 2 516 923            | 2 145 465         | 371 458    | 2 470 459            | 1 999 159         | 471 300    |
|                | 3 257 534 \$         | 2 714 377 \$      | 543 157 \$ | 2 981 890 \$         | 2 381 511 \$      | 600 379 \$ |

### 12. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

|  | 2015                 |                   |             | 2014                 |                   |             |
|--|----------------------|-------------------|-------------|----------------------|-------------------|-------------|
|  | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net         | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net         |
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice     | 1 741 403 \$         | 937 101 \$        | 804 302 \$  | 1 748 233 \$         | 920 548 \$        | 827 685 \$  |
| Primes souscrites                      | 7 062 917            | 4 854 975         | 2 207 942   | 7 087 725            | 4 812 467         | 2 275 258   |
| Primes acquises au cours de l'exercice | (7 055 686)          | (4 833 596)       | (2 222 090) | (7 094 555)          | (4 795 914)       | (2 298 641) |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice       | 1 748 634 \$         | 958 480 \$        | 790 154 \$  | 1 741 403 \$         | 937 101 \$        | 804 302 \$  |

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                  | Améliorations<br>locatives | Mobilier et<br>équipement<br>de bureau | Matériel<br>informatique | Équipement<br>de micro-<br>informatique | Total        |
|----------------------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|--------------|
| Coût                             | 400 108 \$                 | 236 017 \$                             | 235 338 \$               | 339 763 \$                              | 1 211 226 \$ |
| Amortissement cumulé             | (261 030)                  | (141 911)                              | (233 906)                | (175 713)                               | (812 560)    |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2013 | 139 078                    | 94 106                                 | 1 432                    | 164 050                                 | 398 666      |
| Acquisitions                     | 18 241                     | 4 748                                  | -                        | 51 591                                  | 74 580       |
| Amortissement                    | (31 887)                   | (36 819)                               | (779)                    | (73 942)                                | (143 427)    |
| Total des changements            | (13 646)                   | (32 071)                               | (779)                    | (22 351)                                | (68 847)     |
| Coût                             | 418 349                    | 240 765                                | 235 338                  | 391 354                                 | 1 285 806    |
| Amortissement cumulé             | (292 917)                  | (178 730)                              | (234 685)                | (249 655)                               | (955 987)    |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2014 | 125 432                    | 62 035                                 | 653                      | 141 699                                 | 329 819      |
| Acquisitions                     | -                          | 932                                    | -                        | -                                       | 932          |
| Amortissement                    | (27 160)                   | (34 667)                               | (485)                    | (82 969)                                | (145 281)    |
| Total des changements            | (27 160)                   | (33 735)                               | (485)                    | (82 969)                                | (144 349)    |
| Coût                             | 418 349                    | 230 338                                | 235 338                  | 314 807                                 | 1 198 832    |
| Amortissement cumulé             | (320 077)                  | (202 038)                              | (235 170)                | (256 077)                               | (1 013 362)  |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2015 | 98 272 \$                  | 28 300 \$                              | 168 \$                   | 58 730 \$                               | 185 470 \$   |

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié du mobilier et de l'équipement de bureau dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 11 359 \$ et de l'équipement de micro-informatique dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 76 547 \$.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

|                                  | <u>Logiciels<br/>générés<br/>à l'interne</u> |
|----------------------------------|--|
| Coût                             | 638 660 \$                                   |
| Amortissement cumulé             | <u>(320 853)</u>                             |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2013 | <u>317 807</u>                               |
| Acquisitions                     | 95 010                                       |
| Amortissement                    | <u>(103 392)</u>                             |
| Total des changements            | <u>(8 382)</u>                               |
| Coût                             | 733 670                                      |
| Amortissement cumulé             | <u>(424 245)</u>                             |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2014 | <u>309 425</u>                               |
| Acquisitions                     | <b>42 047</b>                                |
| Amortissement                    | <u>(102 064)</u>                             |
| Total des changements            | <u>(60 017)</u>                              |
| Coût                             | <b>748 268</b>                               |
| Amortissement cumulé             | <u>(498 860)</u>                             |
| <b>SOLDE</b> au 31 décembre 2015 | <u><b>249 408 \$</b></u>                     |

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié des logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 27 449 \$.

### 15. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

|  | <u>2015</u>              | <u>2014</u>      |
|--|--------------------------|------------------|
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice   | <b>95 693 \$</b>         | 88 854 \$        |
| Commissions de réassurance sur les primes cédées<br>au cours de l'exercice | <b>411 528</b>           | 387 510          |
| Commissions de réassurance acquises  | <u>(404 634)</u>         | <u>(380 671)</u> |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice   | <u><b>102 587 \$</b></u> | <u>95 693 \$</u> |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 16. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 45 651 027 \$ au 31 décembre 2015 et 47 069 509 \$ au 31 décembre 2014. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

|  | 2015          | 2014          |
|--|---------------|---------------|
| Capital disponible                                   | 45 607 000 \$ | 47 070 000 \$ |
| Capital minimum requis                               | 4 650 000     | 4 812 000     |
| Excédent du capital disponible sur le capital requis | 40 957 000 \$ | 42 258 000 \$ |

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par la direction de la Mutuelle par l'entremise du comité exécutif dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée. Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés des changements dans les risques auxquels la Mutuelle fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

#### Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013 visant la revue systématique de tous les dossiers sur cinq ans. Le *Plan quinquennal* vise à atténuer le risque relié à l'installation progressive au cours des années d'un biais dans l'appréciation des risques dans un contexte où le profil des membres est susceptible d'évoluer rapidement alors que, de manière générale, les polices des membres ne comportent pas de clause de coassurance permettant de garantir l'adéquation à long terme entre le volume des primes et des sinistres. Ce dernier aspect est particulièrement important compte tenu de l'amplitude de certains risques.

Dans le cadre de son nouveau processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, près de 30 % (2014 – 20 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

#### Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant à plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque de sinistralité extrême (suite)

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une partie de ses primes en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale à 1 000 000 \$ en assurance de biens par risque et à 250 000 \$ en assurance responsabilité par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 19 000 000 \$ en assurance de biens et de 6 750 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

##### Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

L'absence généralisée de clause de coassurance aux contrats intervenus entre la Mutuelle et ses membres a pour effet de transférer entièrement le risque de souscription à la Mutuelle et, incidemment, à ses réassureurs advenant une mauvaise évaluation des risques. Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, cela pourrait contribuer au désintéressement de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités et accentuer la dépendance économique de la Mutuelle envers ses réassureurs.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, est essentiel pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs. Les traités ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2016.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

---

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque réglementaire

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

##### Risque de concentration

Plus de 80 % (2014 – 80 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.



# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

#### Développement des sinistres (suite)

#### Net

|   | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013         | 2014       | 2015       | Total        |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Estimation des sinistres encourus ultimes |            |            |            |            |            |            |            |              |            |            |              |
| À la fin de l'exercice                    |            |            |            |            |            |            |            |              |            |            |              |
| de souscription                           | 397 751 \$ | 796 919 \$ | 499 482 \$ | 800 977 \$ | 353 924 \$ | 444 524 \$ | 405 610 \$ | 1 354 898 \$ | 379 692 \$ | 570 449 \$ |              |
| Un an après                               | 400 966    | 807 835    | 498 406    | 803 093    | 369 849    | 402 127    | 375 244    | 1 348 276    | 296 077    | -          |              |
| Deux ans après                            | 333 904    | 803 655    | 498 037    | 795 280    | 362 270    | 395 425    | 516 962    | 1 343 315    | -          | -          |              |
| Trois ans après                           | 343 415    | 789 571    | 543 982    | 769 879    | 356 976    | 380 615    | 419 504    | -            | -          | -          |              |
| Quatre ans après                          | 395 760    | 843 114    | 511 348    | 766 473    | 357 765    | 380 707    | -          | -            | -          | -          |              |
| Cinq ans après                            | 364 999    | 829 425    | 498 663    | 766 473    | 358 292    | -          | -          | -            | -          | -          |              |
| Six ans après                             | 364 999    | 829 425    | 498 663    | 766 473    | -          | -          | -          | -            | -          | -          |              |
| Sept ans après                            | 364 999    | 829 425    | 498 663    | -          | -          | -          | -          | -            | -          | -          |              |
| Huit ans après                            | 364 999    | 830 650    | -          | -          | -          | -          | -          | -            | -          | -          |              |
| Neuf ans après                            | 364 999    | -          | -          | -          | -          | -          | -          | -            | -          | -          |              |
| Sinistres encourus ultimes                | 364 999    | 830 650    | 498 663    | 766 473    | 358 292    | 380 707    | 419 504    | 1 343 315    | 296 077    | 570 449    | 5 829 129 \$ |
| Sinistres payés                           | (364 999)  | (829 425)  | (498 663)  | (766 473)  | (358 097)  | (375 457)  | (336 131)  | (1 308 009)  | (266 853)  | (240 006)  | (5 344 113)  |
| Sinistres non payés                       | - \$       | 1 225 \$   | - \$       | - \$       | 195 \$     | 5 250 \$   | 83 373 \$  | 35 306 \$    | 29 224 \$  | 330 443 \$ | 485 016      |
| Effet de l'actualisation et des marges    |            |            |            |            |            |            |            |              |            |            | 58 141       |
|   |            |            |            |            |            |            |            |              |            |            | 543 157 \$   |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

##### Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

|   | 2015                 | 2014          |
|---|----------------------|---------------|
| Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente |                      |               |
| Encaisse  | 2 309 826 \$         | 2 927 868 \$  |
| Placements  | 44 535 791           | 45 106 626    |
|   | <b>46 845 617 \$</b> | 48 034 494 \$ |
| Prêts et créances   |                      |               |
| Primes à recevoir des assurés                                 | 1 489 501 \$         | 1 491 148 \$  |
| Intérêts et dividendes à recevoir                             | 97 207               | 95 998        |
| Autres débiteurs  | 14 281               | 14 078        |
|   | <b>1 600 989 \$</b>  | 1 601 224 \$  |
| Autres passifs financiers                                     |                      |               |
| Attribution aux membres à payer                               | 472 105 \$           | 467 713 \$    |
| Dettes d'exploitation – réassureurs                           | 1 044 327            | 1 020 393     |
| Dettes d'exploitation – autres                                | 357 518              | 289 090       |
|   | <b>1 873 950 \$</b>  | 1 777 196 \$  |

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs doivent avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2015 et 2014, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

|                                      | <b>2015</b>    | 2014    |
|--------------------------------------|----------------|---------|
| Obligations par cote de crédit       |                |         |
| AAA/Aaa/A-1                          | <b>36,92 %</b> | 26,71 % |
| AA/Aa/A-2                            | <b>37,34 %</b> | 36,68 % |
| A/A-3                                | <b>25,74 %</b> | 35,02 % |
| Municipalités du Québec – non cotées | - %            | 1,59 %  |

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2015 et 2014.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

|   |                     |                      |                     | 2015                 |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|   | Moins<br>d'un an    | Un à<br>cinq ans     | Plus de<br>cinq ans | Total                |
| <b>Passifs</b>  |                     |                      |                     |                      |
| Provision pour sinistres non payés<br>et frais de règlement                                 | 1 673 673 \$        | 1 546 121 \$         | 37 740 \$           | 3 257 534 \$         |
| Attribution aux membres à payer   | 472 105             | -                    | -                   | 472 105              |
| Dettes d'exploitation – réassureurs   | 1 044 327           | -                    | -                   | 1 044 327            |
| Dettes d'exploitation – autres  | 357 518             | -                    | -                   | 357 518              |
|   | <b>3 547 623 \$</b> | <b>1 546 121 \$</b>  | <b>37 740 \$</b>    | <b>5 131 484 \$</b>  |
| <b>Actifs supportant les passifs</b>  |                     |                      |                     |                      |
| Encaisse  | 2 309 826 \$        | -                    | -                   | 2 309 826 \$         |
| Part des réassureurs dans la provision<br>pour sinistres non payés et frais<br>de règlement | 1 407 536           | 1 308 402            | (1 561)             | 2 714 377            |
| Obligations   | 752 218             | 14 526 444           | 4 931 590           | 20 210 252           |
|   | <b>4 469 580 \$</b> | <b>15 834 846 \$</b> | <b>4 930 029 \$</b> | <b>25 234 455 \$</b> |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de liquidité (suite)

|   |                     |                      |                     | 2014                 |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|   | Moins<br>d'un an    | Un à<br>cinq ans     | Plus de<br>cinq ans | Total                |
| <b>Passifs</b>  |                     |                      |                     |                      |
| Provision pour sinistres non payés<br>et frais de règlement                                 | 897 671 \$          | 2 047 549 \$         | 36 670 \$           | 2 981 890 \$         |
| Attribution aux membres à payer   | 467 713             | -                    | -                   | 467 713              |
| Dettes d'exploitation – réassureurs   | 1 020 393           | -                    | -                   | 1 020 393            |
| Dettes d'exploitation – autres  | 289 090             | -                    | -                   | 289 090              |
|   | <u>2 674 867 \$</u> | <u>2 047 549 \$</u>  | <u>36 670 \$</u>    | <u>4 759 086 \$</u>  |
| <b>Actifs supportant les passifs</b>  |                     |                      |                     |                      |
| Encaisse  | 2 927 868 \$        | - \$                 | - \$                | 2 927 868 \$         |
| Part des réassureurs dans la provision<br>pour sinistres non payés et frais<br>de règlement | 687 785             | 1 695 171            | (1 445)             | 2 381 511            |
| Obligations   | <u>3 723 966</u>    | <u>12 738 240</u>    | <u>4 242 321</u>    | <u>20 704 527</u>    |
|   | <u>7 339 619 \$</u> | <u>14 433 411 \$</u> | <u>4 240 876 \$</u> | <u>26 013 906 \$</u> |

##### Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

|                    | 2015                 |                                 |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|
|                    | Dollars<br>canadiens | Pourcentage<br>de l'actif total |
| Actions            |                      |                                 |
| Dollars américains | 2 933 737 \$         | 5,57 %                          |
|                    |                      | 2014                            |
|                    | Dollars<br>canadiens | Pourcentage<br>de l'actif total |
| Actions            |                      |                                 |
| Dollars américains | 3 321 313 \$         | 6,19 %                          |

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2015 et 2014 diminueraient ou augmenteraient de 293 374 \$ et de 332 131 \$ respectivement.

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

##### Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de taux d'intérêt

Les obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

|             | Instruments portant intérêt |               |
|-------------|-----------------------------|---------------|
|             | 2015                        | 2014          |
| Obligations | <b>20 210 252 \$</b>        | 20 704 527 \$ |

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2015 et 2014 diminueraient ou augmenteraient d'environ 699 000 \$ et 728 396 \$ respectivement.

##### Risque de prix

|                             | Juste valeur         |               | Pourcentage de l'actif total |         |
|-----------------------------|----------------------|---------------|------------------------------|---------|
|                             | 2015                 | 2014          | 2015                         | 2014    |
| Actions cotées              | <b>10 702 993 \$</b> | 12 224 416 \$ | <b>20,33 %</b>               | 22,78 % |
| Fonds communs d'obligations | <b>10 575 687 \$</b> | 8 965 393 \$  | <b>20,09 %</b>               | 16,71 % |
| Fonds communs d'actions     | <b>3 046 859 \$</b>  | 3 212 290 \$  | <b>5,79 %</b>                | 5,99 %  |

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2015 et 2014 augmenteraient ou diminueraient de 2 432 554 \$ et de 2 440 210 \$ respectivement.

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

|  | 2015                 |                      | 2014                 |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | Coût<br>amorti       | Juste<br>valeur      | Coût<br>amorti       | Juste<br>valeur      |
| Obligations                                |                      |                      |                      |                      |
| Canada – gouvernement fédéral              |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | - \$                 | - \$                 | 3 177 617 \$         | 3 193 877 \$         |
| Un an à cinq ans                           | 4 907 036            | 5 010 309            | 2 408 390            | 2 421 607            |
| Plus de cinq ans                           | 2 006 901            | 2 083 388            | 1 405 247            | 1 449 513            |
| Gouvernements provinciaux                  |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | 550 238              | 550 594              | -                    | -                    |
| Un an à cinq ans                           | 9 289 448            | 9 516 135            | 10 052 414           | 10 113 554           |
| Plus de cinq ans                           | 2 727 303            | 2 848 202            | 2 739 414            | 2 792 808            |
| Municipalités et administrations publiques |                      |                      |                      |                      |
| Moins d'un an                              | 199 758              | 201 624              | 524 648              | 530 089              |
| Un an à cinq ans                           | -                    | -                    | 199 271              | 203 079              |
|  | <b>19 680 684 \$</b> | <b>20 210 252 \$</b> | <b>20 507 001 \$</b> | <b>20 704 527 \$</b> |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Actions ordinaires disponibles à la vente, à la juste valeur

|                                | 2015                 |                      | 2014          |               |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
|                                | Coût                 | Juste valeur         | Coût          | Juste valeur  |
| Canadiennes                    |                      |                      |               |               |
| Services de télécommunications | 368 958 \$           | 382 088 \$           | 144 381 \$    | 282 758 \$    |
| Énergie                        | 1 678 775            | 1 431 332            | 1 850 304     | 1 896 252     |
| Matériaux de base              | 690 076              | 623 463              | 755 593       | 725 673       |
| Produits industriels           | 635 582              | 695 436              | 731 840       | 705 635       |
| Produits de consommation       | 987 540              | 1 130 050            | 1 122 138     | 1 255 203     |
| Services publics               | 150 246              | 166 474              | 149 348       | 174 930       |
| Services financiers            | 3 127 967            | 3 186 504            | 3 126 651     | 3 596 269     |
| Technologies de l'information  | 140 554              | 153 909              | 239 054       | 266 383       |
|                                | <b>7 779 698</b>     | <b>7 769 256</b>     | 8 119 309     | 8 903 103     |
| Américaines                    |                      |                      |               |               |
| Services de télécommunications | 15 545               | 24 526               | 19 620        | 26 693        |
| Énergie                        | 238 772              | 207 636              | 367 520       | 331 048       |
| Matériaux de base              | 36 328               | 40 224               | 33 358        | 36 035        |
| Produits industriels           | 229 470              | 261 635              | 394 909       | 418 704       |
| Produits de consommation       | 392 587              | 529 082              | 375 436       | 548 769       |
| Soins de la santé              | 409 701              | 607 939              | 346 402       | 484 381       |
| Services financiers            | 455 729              | 581 385              | 535 508       | 635 913       |
| Technologies de l'information  | 483 526              | 681 310              | 703 186       | 839 770       |
|                                | <b>2 261 658</b>     | <b>2 933 737</b>     | 2 775 939     | 3 321 313     |
|                                | <b>10 041 356 \$</b> | <b>10 702 993 \$</b> | 10 895 248 \$ | 12 224 416 \$ |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2015 :

|                             |                      |                      |                 | <b>2015</b>          |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
|                             | <b>Niveau 1</b>      | <b>Niveau 2</b>      | <b>Niveau 3</b> | <b>Total</b>         |
| Encaisse                    | 2 309 826 \$         | -                    | -               | 2 309 826 \$         |
| Obligations                 | 7 093 698            | 13 116 554           | -               | 20 210 252           |
| Actions cotées              | 10 702 993           | -                    | -               | 10 702 993           |
| Fonds communs d'obligations | 10 575 687           | -                    | -               | 10 575 687           |
| Fonds communs d'actions     | 3 046 859            | -                    | -               | 3 046 859            |
|                             | <b>33 729 063 \$</b> | <b>13 116 554 \$</b> | <b>- \$</b>     | <b>46 845 617 \$</b> |

# L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

### 18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2014 :

|                             |               |               |          | 2014          |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------|---------------|
|                             | Niveau 1      | Niveau 2      | Niveau 3 | Total         |
| Encaisse                    | 2 927 868 \$  | - \$          | - \$     | 2 927 868 \$  |
| Obligations                 | 7 064 997     | 13 639 530    | -        | 20 704 527    |
| Actions                     | 12 224 416    | -             | -        | 12 224 416    |
| Fonds communs d'obligations | 8 965 393     | -             | -        | 8 965 393     |
| Fonds communs d'actions     | 3 212 290     | -             | -        | 3 212 290     |
|                             | 34 394 964 \$ | 13 639 530 \$ | - \$     | 48 034 494 \$ |

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

### 19. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

|                         | 2015       | 2014       |
|-------------------------|------------|------------|
| Avantages à court terme | 829 855 \$ | 762 806 \$ |



L'ASSURANCE  
MUTUELLE DES  
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



CENTRE  
D'ENTRAÏDE  
ET DE PRÉVENTION

[www.amf-mtl.com](http://www.amf-mtl.com)

1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec) H3B 2V4

---

Les photos en page couverture et en pages 2, 3, 6, 12, 14, 19 et 60 ont été prises à l'église St. Andrew and St. Paul à Montréal.